

Procès-verbal de l'AGA de l'APELN du
3 août 2014, tenue à
la Base de plein air de
Saint-Aimé-des-Lacs

1 – Mot de bienvenue

Jean-Louis Côté souhaite la bienvenue à la soixantaine de personnes présentes. Il présente Jean Giroux comme président d'assemblée. Gilles Ouellet propose que Jean Giroux soit accepté comme président d'assemblée, Gérald Bourgoïn l'appuie.

Jean-Louis Côté propose de modifier l'ordre du jour ainsi : que la présentation du rapport des vérificateurs, prévue au point 5, soit devancée à cette étape de la rencontre pour que la vérificatrice Louise Martel puisse être libérée. Ce qui est accepté à l'unanimité.

Présentation du rapport des vérificateurs

Louise Martel, vérificatrice, fait la constatation que l'APELN n'a reçu aucun versement de la municipalité puisque l'entente liant la municipalité à l'APELN est expirée depuis juin 2013. Elle recommande au CA de prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation.

À la fin de sa présentation, Madame Martel demande d'ajouter au point Varia une motion pour que l'APELN reprenne le contrôle de la rampe de mise à l'eau. Elle remarque également l'absence des membres du conseil municipal de Saint-Aimé-des-Lacs.

À ce moment-ci, la séquence de l'ordre du jour est reprise.

1 – Mot de bienvenue et rapport du président (suite)

Dans son rapport, le président Jean-Louis Côté déplore l'absence des représentants de la municipalité et il remarque le fait que la mairesse, Madame Gagnon, candidate à la mairie en 2013, était présente.

Par la suite, il fait état de la situation des divers dossiers pilotés par l'Association en 2013-2014 :

- Bandes riveraines : rencontre appuyée par l'UPA, le Club agroalimentaire, l'OBV-CM, le ministère de l'Agriculture. Tous les propriétaires de fermettes et tous les agriculteurs avaient été invités par écrit à une rencontre. Seuls ceux affiliés à un syndicat étaient présents à 100 % alors que pour les autres, un seul sur 20 y était.
- Pêche blanche : une pétition a été déposée auprès des dirigeants de la municipalité au printemps 2014 pour rouvrir la pêche blanche sur le Lac Nairne. Le travail se poursuit avec le ministère de l'Environnement et il n'y aura pas de permission d'ouvrir la pêche blanche pour au moins une autre saison.
- Taxe de secteur (la taxe verte) : un document de travail a été déposé le 30 mars à tous les dirigeants de la ville et une rencontre a finalement été consentie pour renégocier l'entente entre l'Association et la municipalité en septembre.
- MRC : un exposé est fait sur l'ampleur du dossier et du travail à accomplir.
- Triathlon de Charlevoix : remerciements pour la subvention accordée.
- Pratiques commerciales sur le Lac Nairne : la mobilisation des riverains a eu lieu au début de la saison, en rapport au projet de la municipalité de modifier le règlement concernant le trafic des hydravions à des fins commerciales sur le Lac. Projet pour lequel la municipalité a reculé.
- Plan d'action APELN / OBV-CM, pour 2014 :

Après la réalisation de nombreuses études et l'élaboration du Plan directeur de l'eau du Lac Nairne, il est maintenant temps de mettre en œuvre le plan d'action. Voici quelques éléments suggérés par l'OBV Charlevoix-Montmorency à l'APELN pour l'exercice 2014-2015 :

1-Suivi des tributaires

L'OBV-CM propose à l'APELN d'effectuer un suivi de la qualité bactériologique et des matières en suspension pour les tributaires du Lac Nairne. L'OBV-CM paiera le transport et l'analyse de 10 échantillons. Un plan d'échantillonnage pourra être établi par les deux organismes en fonction des besoins identifiés.

2-Consolidation des bandes riveraines

La majorité des riverains se sont conformés au règlement municipal exigeant de revégétaliser les bandes riveraines du Lac Nairne et de ses tributaires.

Malgré cela, il reste encore des sites qui nécessiteraient l'ajout de végétaux pour que la bande riveraine soit conforme aux exigences municipales. L'OBV-CM suggère une rencontre avec la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et l'APELN pour discuter des éléments suivants :

- Ajout au règlement municipal concernant la revégétalisation des bandes riveraines du Lac, un délai maximum pour procéder à la revégétalisation, ainsi que des amendes en cas de non-respect du règlement.
- Aménagement et revégétalisation des berges municipales, notamment aux endroits où la route longe le Lac.
- Sensibiliser les producteurs agricoles à la réglementation et les informer du soutien existant (CARN, OBV-CM et programmes de subvention) et des amendes auxquelles ils seraient assujettis s'ils ne se conformaient pas.

3-Les routes

Les matières provenant des routes sont responsables d'environ 5 % des apports en phosphore dans le Lac (CIMA+, 2013). Ces apports pourraient grandement être diminués par :

- l'ajout d'arbustes dans la bande riveraine, entre la route et le Lac;
- l'adoption d'une méthode d'entretien écologique des fossés (méthode du tiers inférieur);
- l'optimisation des tracés de fossés visant un juste équilibre entre le drainage et la filtration des eaux pluviales;
- vérifier la pertinence de mettre en place des bassins de sédimentation (bassin d'orage, trappe à sédiments) pour ralentir l'arrivée de sédiments lors de coups d'eau.

Ces éléments pourraient également être discutés avec la municipalité.

4-Les sédiments

Les sédiments transportés vers le Lac sont une source importante de phosphore (contribuant à l'ajout de 140 kg de P/an). Ils proviennent de fossés et du drainage (voir point 3), des berges en érosion, de travaux de remaniement du sol lors de développements résidentiels, industriels ou autre, de même que lors du réaménagement de terrain sur des chantiers de construction.

Pour limiter ces apports, les berges en érosion doivent être localisées et stabilisées. À partir des données provenant de l'étude de Katia Gaumond, un projet de demande de subvention pour la stabilisation pourrait être élaboré. Pour cela, des photos, des mesures et des données de terrains doivent être prises au cours de l'été afin de documenter les sites où les problèmes ont été notés.

De plus, des mesures réglementaires peuvent être adoptées par le conseil municipal, telles que :

- prévoir la conservation d'une portion de la superficie de la surface naturelle dans les projets de développement;
- exiger des mesures pour éviter que les sédiments ne soient emportés pour toute la durée des travaux de remaniement de sol;
- exiger la revégétalisation des terrains dans un délai maximum de huit mois.

5-Diminution du phosphore dans le Lac Nairne

En plus de travailler sur la diminution des apports en phosphore dans le Lac par les tributaires et les berges, certaines actions doivent être prises pour aider le lac à s'autoépurer.

L'OBV-CM se questionne sur les exigences du Ministère concernant le faucardage dans le Lac Nairne, par la municipalité. Est-ce que celle-ci a un CA en vertu de la présence d'un problème de dermatite du baigneur ou doit-elle renouveler sa demande annuellement... Si c'est le cas, l'OBV-CM suggère qu'une nouvelle demande pour une nouvelle opération de faucardage soit effectuée dans le but de retirer la matière végétale qui contient le phosphore excédentaire accumulé dans les sédiments du Lac.

6-Sensibilisation

Plusieurs thèmes pourraient être abordés lors des rencontres de l'Association et des documents de sensibilisation pourraient être envoyés aux riverains.

Les thèmes suggérés sont :

- Fosses septiques – comment optimiser son fonctionnement.
- Pesticides et engrais – conséquences pour le Lac.
- Agriculture – l'eau, les nutriments et les sédiments (les épandages).
- Les sédiments – du chantier de construction au Lac.
- Encourager l'installation d'équipement permettant l'infiltration ou le captage des eaux pluviales (par exemple : baril de récupération, puits de captage, etc.).
- Respect des rives et obligation de terminer la renaturalisation pour ceux et celles qui ne l'ont pas encore complété.
- Rappel de la réglementation municipale (interdiction de nourrir les canards, bande riveraine, engrais et pesticides, etc.).
- Fonctionnement de la Base de plein air, horaire et règlements municipaux 250 et 268 (susciter la collaboration des gens pour le respect de ceux-ci et mentionner la collaboration de la sûreté du Québec en ce sens).

2 – Lecture et adoption de l'ordre du jour

La lecture de l'ordre du jour modifié est faite par Jean Giroux.

Sylvain Gagnon propose un ajout au point Varia en rapport à la précision de la mission de l'Association.

Sylvain Gagnon propose d'adopter l'ordre du jour et Louis-Guy Dansereau l'appuie.

3 – Présentation des membres du CA

Les membres du CA présents sont présentés à l'assemblée.

4 – Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA 2013

Louise Fortier fait la lecture du procès-verbal de l'AGA 2013.

L'adoption du PV est proposée par Michel Fortin, appuyée par Agathe Gagnon.

5 – Présentation des états financiers

Jean-François Laberge présente les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars et précise, que les comptes à recevoir sont à 0 en raison du fait que l'entente avec la municipalité n'a pas été renouvelée et que la rencontre avec la municipalité doit avoir lieu en septembre. L'adoption des états financiers est proposée par Gérald Bourguin appuyée par Félix Savard.

6 – Présentation du PDE

Jean-Louis Côté présente les interventions à réaliser en plus des demandes qui devront être faites à la municipalité. Marie-Andrée Savard expose le projet d'aménagement des frayères et de la demande de subvention sur laquelle l'Association travaille présentement et qui devra être déposée à l'automne.

7 – Entente avec la municipalité

Louise Fortier présente un résumé du contenu du document qui a été déposé à la municipalité en vue de renégocier l'entente. Le résultat des négociations sera transmis aux membres.

8 – Bénévoles recherchés pour le comité des bouées et pour le site Web de l'Association

Jean-Louis Côté demande aux gens présents si quelqu'un peut aider l'Association :

- dans le comité des bouées, et
- à la mise à jour du site Web de l'Association

9 – Période de questions :

Dacise Belley – demande des précisions quant à la bande de cinq mètres à respecter pour la bande riveraine et au règlement en rapport à l'installation de quais, les dimensions permises et la conformité des quais de roches. Elle souligne qu'il est devenu impossible de circuler sur les berges du Lac sans avoir à enjamber une multitude de quais. Elle s'interroge sur l'aspect sécuritaire de cette situation pour les enfants.

Sylvain Gagnon – veut savoir si les riverains ont le droit de délimiter la zone de baignade devant leur chalet au moyen de bouées. L'aspect sécurité est soulevé.

Claude Jutras – demande d'expliquer la réglementation des bouées de l'APELN et Jean-Louis Côté lui souligne que cette réglementation est fédérale.

Caroline Chamberland – suggère de remettre des exemplaires du code d'éthique à chaque lavage et elle note que des embarcations sont mises à l'eau pendant la présente rencontre au camping Dallaire, enfreignant ainsi le règlement de la municipalité.

Clément Savard – s'intéresse à la mise à niveau des fosses septiques autour du Lac.

Il est alors proposé de passer au point Varia, pour libérer les membres pendant les élections.

10 – Élections

Sylvain Gagnon propose que Jean Giroux agisse comme président d'élection, il est appuyé par Bernard Dufour.

Les huit membres du CA qui renouvellent leur mandat sont :
Alain Bergeron, Claude Boivin, Jean-Louis Côté, Louise Fortier, Michel Fortin, Jean-François Laberge, Marie-Josée Lemelin (à confirmer) et Marie-Andrée Savard.

Jean-Louis Côté précise que, comme mentionné en 2013, il ne renouvelle pas son mandat de président, mais qu'il demeure membre du CA en tant que président sortant. De plus, il souligne que le poste de président sera occupé par Louise Fortier, que tous les membres du CA ont élue.

La nomination de Claude Jutras est proposée par Michel Fortin, appuyée par Alain Desmeules.

La nomination de Sylvain Gagnon est proposée par Claude Boivin, appuyée par Gérald Bourgoïn. Cependant, Monsieur Gagnon ne peut accepter le poste puisqu'il est déjà vérificateur.

Agathe Gagnon propose d'appuyer en bloc la nomination des membres du CA qui renouvellent leur mandat, elle est appuyée par Gérald Bourgoïn.

Agathe Gagnon propose une motion de félicitations à Jean-Louis Côté pour son travail des quatre dernières années, la motion est proposée par Diane Allaire, appuyée par Philippe Rouleau.

11 - Varia

A) de Louise Martel – motion pour que l'Association reprenne l'administration de la rampe de mise à l'eau – proposée par Gérald Bourgoïn, appuyée par Steeve Simard.

B) Sylvain Gagnon demande de préciser le rôle de l'Association. L'Association a fait un gros travail jusqu'à maintenant, mais elle n'est pas une police et ne peut se substituer à la municipalité pour faire respecter les règlements. Jean-Louis Côté rappelle que la mission de l'Association est bien indiquée sur le site Internet et qu'elle précise que la protection de l'environnement du Lac et la sécurité sur le Lac sont les principes directeurs de l'APELN.

C) Steeve Simard – suggère des tarifs pour la rampe de mise à l'eau et demande des précisions pour les mises à l'eau des embarcations des non-résidents.

12 – Levée de l’assemblée – 11 h 45

La levée de l’assemblée est proposée par Jocelyne Dallaire-Côté.